

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Macey  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 3 AVRIL 2024

N° de délibération : 2024\_12

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	13	12 + 1 pouvoir

Date de convocation  
20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil - Mairie de Macey, sous la présidence de **Dominique FLEURET**, maire.

Présents : **BOLLE Hervé, DROCOURT Angélique, FLEURET Dominique, GARDAVOT Jean-Yves, LE FAOU Odile, MARTINS David, NAY Estelle, PICAMAL Claire, ROUSSEAU Cédric, SEVERIN Pascale, THOYER Laure, TONNELIER Pauline, VINCENT David.**

Excusé : **MARCHIZET Pascal**

Représentée : **SERRE Laure Pouvoir donné à PICAMAL Claire.**

**Madame LE FAOU Odile** a été nommée secrétaire de séance.

#### Objet : 4. Approbation du Compte Financier Unique 2023.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, et sort de la salle du conseil.

le Compte Financier Unique correspondant à l'exercice 2023 est présenté au Conseil Municipal par Mme THOYER Laure, 2è adjointe au Maire,

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité (Monsieur le MAIRE ne prenant pas part au vote) : (13 voix POUR – 0 abstention – 0 voix contre) :**

**APPROUVE** le Compte Financier Unique (en expérimentation) pour l'exercice 2023 qui laisse apparaître le résultat ci-dessous détaillé,

**DONNE** pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 705 613.74 €  
Recettes 830 520.58 €

**Excédent de fonctionnement 2023 + 124 906.74 € (excédent)**

### Résultat de clôture de l'exercice 2023 - section de fonctionnement

**Section de fonctionnement :** + 124 906.74 €  
**Résultat antérieur (2022)** + 451 217.78 € (excédent 2022)

**Total de la section de fonctionnement 2023 :** + 576 124.62 € (excédent 2023)

### **SECTION D'INVESTISSEMENTS**

Dépenses 1 243 189.66 €  
Recettes 728 018.05 €

**Déficit d'investissement 2023 :** -515 171.01 € (déficit)

### Résultat de clôture de l'exercice 2023

**Section d'Investissement :** - 515 171.61 € (déficit)  
**Résultat antérieur (2022) :** + 330 175.46 € (excédent)  
**Solde d'exécution cumulé d'investissement :** - 184 996.15 €  
**Restes à réaliser :** + 113 380.00 €

**Total de la section d'investissement 2023 :** - 71 616.15 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2023 =** + 504 508.47 € (+ 576 124.62 € - 71 616.15 €)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 10 avril 2024  
Le Maire,  
Dominique FLEURET,



Dominique FLEURET

Dominique FLEURET  
2024.04.10 14:06:28 +0200  
Ref:6316143-9448356-1-D  
Signature numérique  
le Maire